



HONORAIRES D'AGENCES TRANSACTION CHARGE VENDEUR

(La base de calcul des honoraires est le prix de vente hors honoraires)

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain	Commercial / Industriel
Jusqu'à 30 000 €	Minimum de 5 000 € TTC	Minimum de 5 000 € TTC	Minimum de 5 000 € TTC
De 30 001 à 60 000 €	6 000 € TTC	6 000 € TTC	6 000 € TTC
De 60 001 à 100 000 €	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC
De 100 001 à 150 000 €	9 % TTC	9 % TTC	9 % TTC
De 150 001 à 200 000 €	8 % TTC	8 % TTC	8 % TTC
De 200 001 à 300 000 €	7 % TTC	7 % TTC	7 % TTC
Au-delà de 300 001€	6 % TTC	6 % TTC	6 % TTC

Les tranches ne sont pas cumulables entre elles.

HONORAIRES ANNEXES

Avis de valeur – estimation - succession	215.00 € TTC
---	--------------

La délivrance d'une note est obligatoire - Grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2024 - TVA en vigueur 20.00%

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

TRANSACTION-GESTION-LOCATION-SYNDIC

ORPI L'ETOILE IMMOBILIER, SAS AU CAPITAL DE 7500€ DONT LE RCS NIMES 498 301 035, 1 SQUARE DE LA BOUQUERIE 30000 NIMES - TEL : 04.66.87.18.57

CPI 3002 2018 000 025 306 délivré par la préfecture du GARD, AGF, 87 RUE RICHELIEU, 75 002 PARIS POUR UN MONTANT DE 110000€

www.orpi.com/orpinimes